

SCOPING
concepteur-novateur de la ville de demain.

THI - Marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance technique du nouveau centre funéraire de Thionville

Chemin des Déportés et Résistants - 57100 - THIONVILLE

PERMIS DE CONSTRUIRE



MAÎTRISE D'OUVRAGE VILLE DE THIONVILLE T : 03 82 88 24 27 pascal.latassa@mairie-thionville.fr	BET GÉNÉRALISTE SCOPING T : 06 66 68 08 10 c.moyes@scoping.fr	PAYSAGISTE ATELIER MOABI T : 01 42 57 43 93 rf@atelier-moabi.fr	ACOUSTICIEN AVEL ACOUSTIQUE T : 01 53 80 05 41 akrieger@avel-acoustique.com
ENTREPRISE TCE MANDATAIRE IMPRESA PERCASSI T : 07 64 49 85 11 n.goncalves@impresapercassi.com	ARCHITECTE ATELIER PHILEAS T : 01 53 33 24 40 phileas@atelier-phileas.com	ÉQUIPEMENTS DE CRÉMATION FACULTATIVE TECHNOLOGIES T : 06 10 83 31 30 mathieu.dietrich@facultative-technologies.fr	BET ENVIRONNEMENT PLAN 02 T : 01 53 33 24 15 quentin.deschasaux@plan02.com

Emetteur	Echelle	Date	Indice
		29/01/2024	00

Projet Phase Code	Nom
THI - PC - 40 - 3	Notice de sécurité incendie

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA REALISATION ET LA MAINTENANCE TECHNIQUE
DU NOUVEAU CENTRE FUNERAIRE DE THIONVILLE



VILLE DE THIONVILLE

Numéro de la consultation 22/057MGP

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA
REALISATION ET LA MAINTENANCE TECHNIQUE D'UN
CREMATORIUM**

Notice de sécurité incendie

CODE DOCUMENT : THI-APD-3-a-TCE-1

EMETTEUR : Scoping

REVISION : 3

DATE : 23/01/2024

SOMMAIRE

Notice de sécurité

0	GENERALITES.....	2
1	PRESENTATION DU PROJET.....	2
2	CLASSEMENT.....	3
3	EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	3
4	CONCEPTION.....	4
5	AMENAGEMENTS INTERIEURS.....	6
6	DESENFUMAGE.....	6
7	CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CONDITIONNEMENT D'AIR, PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE.....	7
8	INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES.....	7
9	INSTALLATIONS ELECTRIQUES.....	7
10	ECLAIRAGE.....	7
11	ASCENSEUR.....	8
12	APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION.....	8
13	MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE.....	8
14	SSI ET ALARME.....	8
15	DEMANDE DE DEROGATION SUR LE COULOIR DU FUNERARIUM.....	8

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE TECHNIQUE
DU NOUVEAU CENTRE FUNÉRAIRE DE THIONVILLE**

0 GENERALITES

La notice de sécurité incendie est bâtie sur la base :

- Du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux équipements recevant du public,
- Du code de la construction et du règlement de sécurité du 25 juin 1980, dispositions applicables aux établissements du 1^{er} groupe (quatre premières catégories) et tous les arrêtés complémentaires.

Pour les locaux qui ne sont pas destinés à recevoir du public, seules les dispositions relatives au Code du Travail sont applicables.

1 PRESENTATION DU PROJET

La présente notice de sécurité incendie concerne la construction neuve d'un crématorium et d'un funérarium, 2 activités complémentaires, intégrées à un seul bâtiment qui regroupe les locaux suivants :

- L'accueil du funérarium et ses salons funéraires,
- L'accueil et espace d'attente du public du crématorium,
- Deux salles de cérémonie et locaux connexes : condouloir, salle de visionnage, accueil des familles et remise des urnes,
- Des locaux sanitaires destinés au public,
- Des locaux spécifiques liés aux deux activités : espace d'arrivée des cercueils, salles de préparation des corps, chambres froides, scanner,
- Des locaux spécifiques à la crémation : salle d'introduction, salle des fours, stockages résidus, réactifs, urnes, local filtration,
- Les locaux dédiés au personnel : local officiant, vestiaires, sanitaires, salle de détente, bureaux, réfectoire, salle de réunions, local archives
- Les locaux divers et techniques courants : local ménage, TGBT, chaufferie, locaux poubelles, rangement.

Les locaux filtrations et stockage réactifs se trouvent en mezzanine de la salle des fours ; les bureaux, salle de réunion, réfectoire, vestiaires du personnel et local archives se situent en R+1.

En extérieur se trouvent des places de stationnement accessibles au public et privatisées pour le personnel.

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE TECHNIQUE
DU NOUVEAU CENTRE FUNÉRAIRE DE THIONVILLE****2 CLASSEMENT**

L'activité principale de l'établissement est considérée de type V : établissement de culte.

L'effectif théorique du public est calculé suivant l'article V 2 en fonction du nombre de place dans chaque salle

Grande salle de Cérémonie : 202 places (dont 2 pl. PMR) = 202 personnes

Petite salle de Cérémonie : 72 places (dont 2 pl. PMR) = 72 personnes

Les salons funéraires sont utilisés indépendamment des salles de cérémonie de crémation. Ils sont au nombre de 12 et peuvent accueillir

Salle funéraire de 24 m² (X10) 10 personnes

Grandes salles funéraires (X2) 14 personnes

Le personnel admissible dans les locaux qui lui sont réservés est prévu à 12 personnes.

L'effectif susceptible d'être admis dans l'établissement est donc de **414 personnes**.

L'établissement est ainsi classé en **ERP du 1^{er} groupe de type V de 3^{ème} catégorie**.

**3 EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP**

Les principes de l'article GN8 pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation font l'objet d'une attention particulière.

Le bâtiment projet ne comptant qu'un niveau R+1 (effectif 10 personnes maximum), desservi par un seul escalier, il est prévu un Espace d'Attente Sécurisé (EAS) sur ce niveau : le local « réfectoire ».

Cet EAS sera isolé par des parois coupe-feu de degré 1/2 heure et une porte coupe-feu de degré 1/2 heure (avec ferme-porte). Le local sera désenfumé par ouverture de fenêtre.

Cet EAS sera doté d'un interphone dédié pour signaler sa présence, d'un éclairage de sécurité et d'un extincteur adapté. Cet interphone sera relié à un interphone au niveau de la centrale SSI dans le hall.

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE TECHNIQUE
DU NOUVEAU CENTRE FUNÉRAIRE DE THIONVILLE****4 CONCEPTION**

§1- La distribution intérieure est réalisée par cloisonnement traditionnel : cloisons en maçonnerie ou cloisons sèches non porteuses mises en œuvre toute hauteur de plancher à plancher ; épaisseur et complexe définit par les exigences de la réglementation incendie.

ERP à simple rez-de-chaussée dont toutes les façades sont accessibles et dotées de sorties assurant l'évacuation à l'air libre sur un jardin intérieur, le parvis couvert ou le parking.

La voie-engin est le Chemin des Déportés et des Résistants, et devra donc répondre aux exigences de la réglementation incendie (hors périmètre du présent marché).

La circulation extérieure (« circulation couverte » sur les plans) depuis le chemin des déportés jusqu'à l'entrée du bâtiment (distance de moins de 60m) est un espace libre permettant aux pompiers d'accéder à l'entrée principale du bâtiment.

Sur la parcelle, une voie d'accès (de largeur >3m) est également praticable à l'arrière de l'établissement (côté technique), permettant à un engin de cheminer jusqu'à la zone fours.

Les différents portails véhicules et piétons seront équipés d'un carré pompier pour faciliter leur ouverture.

§2- L'établissement est situé à plus de 4 m de bâtiments tiers (absence de tiers dans l'environnement immédiat), le plancher du dernier niveau accessible est à moins de 8 m du sol (locaux du personnel) et il ne comporte pas de locaux réservés au sommeil : les façades ne sont donc pas assujetties à une résistance au feu particulière.

§3- L'ERP est un bâtiment à simple rez-de-chaussée. La structure est prévue en dalles et planchers béton sur murs en béton armé ou maçonnés. Les exigences de stabilité au feu globale exigées sont pour la structure SF ½ heure et pour les planchers CF ½ heure.

§4- L'établissement étant à plus de 12 m de toute construction voisine ; aucune exigence n'est demandée pour la protection de la toiture par rapport à un feu extérieur.

§5- Les façades sont constituées de voiles ou blocs de béton sur lesquelles. Les menuiseries sont réalisées en aluminium avec double vitrage, le mur rideau contre les salons funéraires est réalisée en produit verrier triple pose type Réglit/Profilit ; les zones en bardages seront réalisées avec un produit verrier (Reglit/Profilit) ; les autres façades étant simplement lasurées.
La règle du C+D n'est pas applicable car le dernier niveau est situé à moins de 8 m du sol.

§6- Les parois sont réalisées de plancher à plancher ; les parois des locaux et dégagements accessibles au public sont de degré CF ½ heure, les blocs-portes PF ½ heure.
Les plénums de faux-plafonds ont des superficies inférieures à 300 m² et ne nécessitent pas de désenfumage.

§7- Les locaux identifiés à risques sont le local TGBT, ménage, chaufferie, poubelles et réactifs ; ces locaux comportent des planchers et parois CF 1 heure et des blocs-portes CF ½ heures équipés de ferme-porte.
Les locaux salle des fours sont quant à eux prévus avec des planchers et parois CF 2 heures et blocs-portes CF 1 heure équipés de ferme-porte. Les archives (R+1) ont des parois CF1h + bloc porte 1/2h avec ferme porte.

§8- Les gaines techniques verticales seront recoupées à tous les niveaux par des éléments maçonnés de degré CF 1/2 heure. Les trappes de visites seront PF ½ heure et maintenues fermées en permanence par carré batteuse.

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA REALISATION ET LA MAINTENANCE TECHNIQUE
DU NOUVEAU CENTRE FUNERAIRE DE THIONVILLE**

§9- Les dégagements sont prévus sont répartis de la façon suivante :

Niveau	Activité	Effectif public maximal	Effectif personnel	Issues exigées		Issues prévues	
				Nb	UP	Nb	UP
RDC	Grande salle de cérémonie	202	cis	2	4	2	4
RDC	Petite salle de cérémonie	72	cis	2	2	2	3
RDC	Zone espaces d'attentes, condouloir, salle de visualisation, salon d'accueil/remise des urnes	274 (non cumulé avec salles de cérém.)	cis	3	6	3	6
RDC	Petits salons funéraires (x10)	10 pers. Salon : 100	cis	1	1	1	1
RDC	Grand salon funéraire (x2)	14p/salon > 28	cis	1	1	1	1
RDC	Bureau technique	-	2	1	1	1	1
R+1	Bureaux (personnels)	-	10	1	1	1	1
EFFECTIF MAX		402	12	3	5	3	5

Fonctionnement réduit les week-ends :

Lors des week-ends et jours fériés, seul l'espace funéraire est ouvert.

Dans cette configuration, seul le funéraire est accessible, les autres locaux sont inaccessibles.

L'effectif dans la salle « espace attente funéraire » sera limité à 19 personnes durant les week-ends.

Il n'y a aucun public dans la zone publique Crématorium.

Locaux et configurations particulières :

- La grande salle de cérémonie, avec un effectif de 202 personnes, présente 2 dégagements de 2 UP chacun : soit l'issue vers le condouloir qui permet d'atteindre l'extérieur, soit vers l'espace d'attente crématorium qui permet de sortir par l'entrée principale ou le dégagement vers le nord.
- Les 2 portes de 2 UP de la grande salle de cérémonie sont espacées de plus de 5m.
- La petite salle de cérémonie, avec un effectif de 72 personnes, présente 1 dégagement de 2 UP vers l'espace attente crématorium et 1 dégagement 1 UP vers l'espace d'attente funéraire.
- Pour le public en transit dans l'espace d'attente crématorium, 2 issues de 2 UP chacune sont possible : issue vers le nord ou issue par l'entrée principale.
- La porte coulissante entre l'accueil et l'espace d'attente funéraire ne sera fermée que le week-end, lorsque les salles de cérémonies ne seront pas utilisées. Lorsque les salles de cérémonies seront utilisées, cette porte sera impérativement laissée ouverte, sous le contrôle du personnel du crématorium.

Les locaux de plus de 50 personnes ont des portes qui s'ouvrent vers l'extérieur du local.

Porte de recoupement prévues pour les circulations d'une longueur supérieure à 30 m.

Les dégagements sont balisés, suivant la norme NF X 08-003 relative aux couleurs et signaux de sécurité, par des panneaux opaques ou transparents, lumineux, de forme rectangulaire.

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE TECHNIQUE
DU NOUVEAU CENTRE FUNÉRAIRE DE THIONVILLE**

Les distances maximales n'excèdent pas 50 m pour atteindre une issue si on a le choix entre 2 issues, et 30m s'il existe une seule issue.

L'escalier d'accès au R+1 dédié au personnel est encloisonné par des parois CF 1 heure et une porte PF ½ heure avec ferme-porte.

Toutes les portes de sortie vers l'extérieur du bâtiment s'ouvrent dans le sens de l'évacuation et disposent d'un mécanisme d'évacuation facilement manœuvrable de type antipanique.

5 AMENAGEMENTS INTERIEURS

§1- Réaction au feu des matériaux d'aménagement intérieur des locaux et dégagements accessibles au public :

- | | |
|---|----------------------|
| - Les revêtements muraux des locaux et circulations horizontales sont classées | C-s3, d0, |
| - Les revêtements muraux des escaliers encloisonnés sont classées | B-s2, d0, |
| - Les revêtements de sols des locaux et circulations horizontales sont classées | D _{fl} -s2, |
| - Les revêtements muraux des escaliers encloisonnés sont classés | C _{fl} -s1, |
| - Les plafonds des locaux et circulations horizontales sont classées | B-s2, d0, |

Les revêtements envisagés sont :

En parois murales : peinture sur plâtre ou béton, carrelage,

En plafond : plâtre peint, dalles minérales ou métalliques, bois ajouré, ilots acoustiques ponctuels

Au sol : béton, carrelage, sol souple.

Un lanterneau de désenfumage et d'accès en toiture est prévu dans l'escalier encloisonné d'accès aux locaux de bureaux du personnel à R+1 ; Des puits de lumière circulaires d'une surface d'1,40 m² chacun assurent l'apport de lumière naturelle dans les salons funéraires.

§2- Les éléments de décoration flottant sont inexistantes.

§3- Les rideaux installées dans les salles de cérémonie sont classés B-s1, d0. Pas de cloison mobile.

§4- Une banque d'accueil fixée au sol se situe dès l'entrée du bâtiment ; sa mise en œuvre permet une circulation aisée du public.

6 DESENFUMAGE

Il n'existe pas de locaux d'une superficie supérieure à 300 m², de ce fait le désenfumage n'est pas obligatoire.

L'escalier encloisonné d'accès aux bureaux du R+1 est prévu désenfumé par un lanterneau d'une superficie supérieure à 1m² ; les amenés d'air sont assurées par les portes d'accès.

Le couloir d'accès au salon funéraire est désenfumé (voir demande de dérogation en annexe).

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE TECHNIQUE
DU NOUVEAU CENTRE FUNÉRAIRE DE THIONVILLE**

7 CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGÉRATION, CONDITIONNEMENT D'AIR, PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE

§1- La production de chaleur est réalisée par la récupération de chaleur des fours et une PAC (en toiture). La sous-station placée dans un local dédié dans la zone technique, non accessible au public. Ce local est isolé par des parois et planchers CF 2 heures et un bloc-porte CF 1 heure équipé d'un ferme-porte, avec VB.VH.

Une vanne d'isolement gaz quart de tour mise en œuvre dans un coffret rouge (réglementaire) est accessible en façade du local juste avant la pénétration dans le bâtiment.

§2- Les installations de chauffage seront réalisées conformément au livre II, titre Ier, chapitre V.

§3- Il n'y a aucun dispositif de stockage de combustibles prévu au projet.

§4- Les émetteurs de chaleur sont prévus par un réseau au sol pour les locaux accessibles au public (salles de cérémonies et salons funéraires) et par des radiateurs ou panneaux rayonnants pour les autres locaux.

§5- La production d'eau chaude sanitaire est assurée par des ballons électriques décentralisés.

§6- La ventilation des locaux accessibles au public est assurée par un système double flux avec récupération d'énergie, sauf pour le local poubelles et les locaux du R+1.

§7- L'entretien est à la charge de l'exploitant.

8 INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIÉS

Alimentation en gaz de ville ; canalisations enterrées en PE « NF GAZ » et acier. Vanne d'isolement gaz quart de tour mise en œuvre dans un coffret rouge (réglementaire) est accessible en façade du local juste avant la pénétration dans le bâtiment.

Le gaz est employé pour le process de crémation uniquement

9 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

§1- Création d'un tarif « jaune » (pas de transformateur dans le cadre du projet).

Installation du comptage et du TGBT dans un local électrique spécifique de parois CF 1 heure, bloc-porte CF ½ heure muni d'un ferme-porte. Local non accessible au public. Des tableaux divisionnaires sont installés dans des gaines techniques avec porte PF ½ heure.

Coupure générale force située dans le bureau technique à rez-de-chaussée.

§2- Distribution conforme au règlement de sécurité sans spécificité ; installations conformes à la norme NFC 15100, à l'arrêté du 25/06/80 et du décret du 14/11/88.

10 ÉCLAIRAGE

Les commandes d'éclairage ne sont pas accessibles au public.

Les éclairages de sécurité est assuré par des blocs autonomes et comprend :

- Un balisage des dégagements, disposé tous les 15 m à chaque obstacle et à chaque changement de direction,

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE TECHNIQUE
DU NOUVEAU CENTRE FUNÉRAIRE DE THIONVILLE**

- Un éclairage d'ambiance assurant un niveau de 5 lumens/m² dans les locaux recevant plus de 100 personnes : grande salle de cérémonie.

11 ASCENSEUR

Selon réglementation.

**12 APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS A LA
RESTAURATION**

Sans objet.

13 MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

Existence d'un **poteau incendie** à proximité du site, en limite de propriété sur le chemin des Déportées et Résistants.

Mise en place d'**extincteurs** de type :

- Portatifs à eau pulvérisée de 6 litres minimum, placés à proximité de chaque sortie avec au minimum un appareil pour 200 m²,
- Portatifs et appropriés aux risques particuliers tels que CO₂ pour le TGBT ou à poudre pour la chaufferie.

Extincteurs à la charge du MOA.

Système d'alerte. Une liaison téléphonique urbaine entre les sapeurs-pompiers et l'établissement est installée (article R32).

14 SSI ET ALARME

Système de sécurité incendie (SSI) : il est prévu sur l'établissement un SSI de catégorie C, avec un équipement d'alarme de type 2B.

**15 DEMANDE DE DEROGATION SUR LE COULOIR DU
FUNERARIUM**

Voir la pièce : THI-PC-40-6 Demande de dérogation - Sécurité incendie